

DÉPARTEMENT **DE LA MEUSE**

N° 12 / 2020

Recueil des Actes Administratifs

Décisions du Président du Conseil départemental du 15 mai 2020 prises selon les dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée

et Actes de l'Exécutif

Sommaire

DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME (13310)	883
Soutien aux acteurs dits structurants	883
Schéma Départemental de Développement de l'Education Artistique et Culturelle - Sout aux structures développant la pratique amateur	
Service Affaires europeennes et contractualisation (13130)	885
Programmation Subvention Globale FSE 2017-2020	885
Vectorisation du cadastre : plan de financement prévisionnel et demande de subvent FEDER	
Service Archives departementales (13320)	887
Acceptation dons et achats 2019	887
Service Assemblees (11330)	890
Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux de Lorraine - Participation au fo de solidarité au titre de l'année 2020	
SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)	890
Manifestations livres et lecture - 2ème répartition	890
Service Environnement et Agriculture (13140)	891
Politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse - Programmation n° 1, anr 2020	
INNOVATION SOCIALE, EVALUATION ET SOLIDARITES (125E0)	891
Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'accueil des jeur habitat jeunes - exercice 2020	
Soutien aux structures contribuant à l'accompagnement des parcours d'insertion Convention triennale d'objectifs avec l'ADIF Grand Est et subvention 2020	n : 892

Insertion par l'Activité Economique - soutien à l'accompagnement des salariés en inser 2020	
Convention annuelle d'objectifs 2020 Amatrami	898
SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340)	899
Aide matérielle en faveur de la structuration sportive - 1 ère répartition 2020	899
SERVICE MAIA-ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE (12430)	903
attribution de subventions dans le cadre de la conférence des financeurs de la préve de la perte d'autonomie pour l'année 2020	

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES	905
Arrêté modificatif du 11 mai 2020 portant extension non importante des places de	
l'établissement d'accueil non médicalié (E.A.N.M) situé à a chaussée et géré par	
l'Association APE France Handican	905

Décisions du Président du Conseil Départemental

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME (13310)

SOUTIEN AUX ACTEURS DITS STRUCTURANTS

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le règlement culturel du Département de la Meuse adopté par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016,

Vu le Schéma Départemental de Développement de l'Education Artistique et Culturelle adopté par l'Assemblée départementale le 19 octobre 2017,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 conclue entre Transversales, la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, le Département de la Meuse, la Région Grand-Est et la DRAC Grand-Est,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 conclue entre l'acb, la ville de Bar-le-Duc, le Département de la Meuse, la Région Grand-Est et la DRAC Grand-Est,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au soutien aux associations d'enjeu départemental dites structurantes (page 64),

Vu les demandes de subvention de la MJC du Verdunois, de l'acb et de Transversales,

- d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de 2020 à l'association MJC du Verdunois (Belleville-sur-Meuse) pour un montant global de 50 000€ (à partir des crédits de l'AE 2018_1 AE - STRUCTURANTS CONV18_22) pour la mise en place de son projet Musiques actuelles 2020;
- d'attribuer une subvention au projet pour l' « Opération bus » d'un montant de 2 500 euros maximum au bénéfice de l'association acb (Bar-le-Duc) au titre de 2019-2020, (à partir des crédits de l'AE 2018_1AE - STRUCTURANTS CONV18_22);
- d'attribuer une subvention au programme d'éducation artistique et culturelle d'un montant de 30 000 euros maximum au bénéfice de l'association Transversales (Verdun) au titre de 2019-2020, (à partir des crédits de l'AE 2017_1 programme CULTSCOL, libellée Activités culturelles en milieu scolaire);
- de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - SOUTIEN AUX STRUCTURES DEVELOPPANT LA PRATIQUE AMATEUR

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le Schéma Départemental de Développement de l'Education Artistique et Culturelle ;

Vu le rapport soumis à son examen relatif au soutien aux structures développant la pratique amateur (page 85),

Vu les demandes de subventions des associations présentées au titre de la politique de soutien aux projets relevant de la pratique amateur;

Décide :

- d'attribuer au titre de la période 2020 les subventions, selon la répartition suivante :

Association	Objet de la subvention	Montant attribué 2020
Association Harmonie Municipale de Bouligny	Pratique amateur Musique Aide au fonctionnement	2 883€
Association Harmonie municipale de Commercy	Pratique amateur Musique Aide pour les 5 concerts autour de Marco Polo.	789€
Association Harmonie Stainoise Etain	Pratique amateur Musique Aide au fonctionnement de l'orchestre d'Harmonie et batterie fanfare Et aux activités : Stage; Concerts dans le canton; Carnaval Düppenweiler ; 1 festival "fête de la gare"	2 258€
Association JP Musique Louppy sur Loison	Pratique amateur Musique Aide au fonctionnement	1 500€
Association Crescendo Spincourt	Pratique amateur Musique Aide au fonctionnement	750€
Association Groupe Vocal Val de Meuse Dieue sur Meuse	Pratique amateur Chorale Aide au fonctionnement Aide au projet de concert dinatoire.	400€
Association Les Chanterelles Fouchères aux Bois	Pratique amateur Chorale Aide au fonctionnement Aide au spectacle « la petite goutte d'eau »	1 000€
Association Temps Dance Andernay	Pratique amateur Danse Soutien aux activités : Stage de danse West Coast Swing Stage de danse Modern Jazz Spectacle 5 et 6 juin	1 500€

Association Danse Animation Culture Bar le Duc	Pratique amateur Danse Soutien alloué pour 1 Semaine de création Danse/Musique. 1 Spectacle bi annuel	3 250€
Association Ballerina Ligny en Barrois	Pratique amateur Danse Soutiens pour : La participation aux championnats de France La participation aux concours départementaux et régionaux	1 000€
Association Evidence Ligny en Barrois	Pratique amateur Danse Aide au fonctionnement Aide à l'organisation du gala de fin d'année	900 €
Association Le Phénix Val Dunois Doulcon	Pratique Amateur Théâtre Aide au fonctionnement	461.40€
	TOTAL Soutien aux pratiques artistiques et culturelles amateurs	16 691.40€

- de signer les actes se rapportant à cette décision.

SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION (13130)

PROGRAMMATION SUBVENTION GLOBALE FSE 2017-2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n° 2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer sur une programmation FSE 2020 au titre de la subvention globale 2017-2020 (page 6),

Décide:

- d'approuver, après avis consultatif de la DIRECCTE Grand Est et avis favorable de la Commission ad hoc FSE, le cofinancement par le Fonds Social Européen des opérations d'accompagnement des salariés en insertion portées par 4 Ateliers et Chantiers d'Insertion pour un montant global de subvention FSE de 244 767 € sur la base des plans de financement prévisionnels présentés :

Structures	Dépenses prévisionnelles	Auto financement	Etat Dpt (part de l'aide aux postes)	Dpt	Subventions Prévisionnelles FSE (60% des dépenses éligibles)	Avances ¹
Compagnons du Chemin de vie	392 394.51 €	35 558.51€	55 836.00 €	168 000.00 €	133 000.00 €	66 500.00
AMIE	229 756.07 €	6 586.07 €	46 530.00 €	140 000.00 €	36 640.00 €	12 824.00 €
AMSEAA	154 714.13 €	44 428.13 €	13 959.00 €	56 000.00 €	40 327.00 €	14 114.45 €
Verdun Chantiers	240 200.00 €	24 557.00 €	40 843.00 €	140 000.00 €	34 800.00 €	12 180.00 €
Total	1 017 064.71 €	111 129.71 €	157 168.00 €	504 000.00 €	244 767.00 €	105 618.45 €

- d'approuver pour ces opérations, le paiement d'avances dès signature des conventions bilatérales FSE, conformément aux plans de financement prévisionnels ci-dessus; les bilans déposés sur « Ma démarche FSE » donnant lieu à contrôles de service fait, transmis ensuite à l'autorité de certification,
- de signer les conventions bilatérales FSE afférentes à ces opérations et tout autre document utile à la mise en œuvre de l'ensemble de la présente décision.

VECTORISATION DU CADASTRE: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n° 2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au projet de vectorisation du cadastre des 144 dernières communes meusiennes non vectorisées et à son plan de financement prévisionnel (page 110),

Décide:

- d'approuver le projet de vectorisation du cadastre et son nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépe	nses prévisionn	elles		Recettes prévis	sionnelles
Postes de dépenses	HT	TVA	πс	Finance	urs
Prestations externes de service	58 333.33 €		70 000.00 €	UE – FEDER	35 000.00 € (60 %)
				Sous-Total cofinancements :	35 000.00 € (60 %)
Sous-Total (DS FEDER)	58 333.33 €			Autofinancement CD55	23 333.33 € (40 %)
TOTAL Dépenses	58 333.33 €			TOTAL Recettes	58 333.33 € (100 %)

¹ Avance de 35% du montant FSE prévisionnel pou**889**MIE, Verdun Chantiers et AMSEAA et de 50% pour les Compagnons du Chemin de Vie

- de solliciter une subvention européenne FEDER auprès de la Région Grand Est au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges 2014-2020, conformément au plan de financement prévisionnel approuvé ci-dessus,
- d'engager le Département sur fonds propres à défaut d'obtention de tout ou partie de la subvention sollicitée. Si le montant de cette subvention allouée venait à être inférieur à celui sollicité, le Département s'engage à augmenter d'autant sa participation.
- de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention FEDER.

SERVICE ARCHIVES DEPARTEMENTALES (13320)

ACCEPTATION DONS ET ACHATS 2019

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 – 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'acquisition d'archives privées par les Archives départementales en 2019 (dons et achats), en conformité aux références réglementaires (page 60),

Décide:

D'accepter les dons et legs d'archives et donne acte pour les achats et dons d'archives privées reçues en 2019 par les Archives départementales, figurant sur la liste annexée à la présente décision.

Liste des dons entrés aux Archives départementales de la Meuse en 2019

Date N° O'servie	▼ Nb.	Producteur	Þ.		Dates •	Support	Importance
18/12/2019	13	Michel JOANNES		Reproductions d'une lithographie de la rue Rousseau et du théâtre des Oiseaux à Bar-le-Duc, d'une carte postale de Menaucourt, d'une peinture de Jules-Bastien Lepage et numérisation de photo de classes (1947-1953).	1947-1980	P P	0,01 ml
13/12/2019 1J/709		Hussenot Monique		Actes notariés (1807-1904) et documentation cadastrale (vers 1930) à Longeville-en-Barrois.	1807-1930	P P	0.05 ml
12/12/2019 221J/8-		Mangin / Gérard		Documents historiques et familiaux concernant Resson	1830-1975	P P	0.20 ml
11/12/2019 277J		Albert BERTRAND		Fonds Albert BERTRAND	1960-2005	8 8	2 ml
04/12/2019 248J/5		Geneviève Couchot Brion			2019	BAP DUM	1.9 Mo
04/12/2019 276J/1		Ecole privée Pierre de Luxembourg			1897-1931	P P P	0.05 ml
03/12/2019 265J/4		Auboin Jacques		de	2019	PAP DUM	0.30 ml
03/12/2019 275J/1		Marc ROCHETTE			1963-2013	8 B	0.30 ml
28/11/2019	5	Pingard Anne-Marie		Cartes de issues de l'atlas historique Meuse-Moselle. Organisation politique en 1621 ; organisation politique et judiciaire en 1718 ; organisation de l'Eglise catholique en 1789 ; organisation française en 1802.	1975-1984	989	0,10 ml
25/11/2019 1J/708		Françoise PHILIPPE		Sacoche avec des documents scolaires.	1921-1966	888	0.05 ml
15/11/2019 1J/705		André BRUNEL		Notice historique sur le monument aux morts de Sauvigny	2019	WNU	32 Mo
12/11/2019 1J/706		Polyclinique du Parc		Brochure de présentation de la polyclinique du Parc à Bar-le-Duc	1971	9 A P	0.01 ml
12/11/2019 36J/56-	2	Rotary Club de Bar-le- Duc		Bulletin du Rotary club de Bar-le-Duc, brochure de présentation de la pièce de théâtre "Frou-Frou les bains" par la compagnie de la foliole.	2018-2019	е В	0.05 ml
12/11/2019 274J/1-	3	Claudine MENARD		Coupures de presse et photos de l'équipe féminine de basket de Bar-le-Duc. Les trois volumes ont été numérisés et les originaux rendus au donateur.	1949-1971	Be P BUR	245 Mo
07/11/2019 93J/142		René VILLAIN		Généalogie de la famille Loumont à Bannoncourt	1960	989	0.1 ml
05/11/2019 93J/141		Jean-Marie Mouchotte		Recherches généalogiques		9 P	0.30 ml
04/11/2019	4	Bernard FAUCHOT		Plans et photographies NB du camp de Trois Fontaine.	1960	9 8 P	
11/10/2019 273,1		Catherine De Kerret		Papiers de la famille De Benoist provenant du château de Waly : titres, manuscrits, photos, ouvrages anciens. Un ensemble de phots donné sous forme numérique.	1750-1950	BAP DUM	4 ml + 154 Mo
803/10/2019 1J/704	_	André ROUGIREL			1783-1880	вн	0.10 ml
01/10/2019 122J/19	-	Streiff Jean-Paul		IIIe s. conservés à la bibliothèque de Rouen, Fonds Montbret, ms 30 : rapport sur les fermes de Lorraine et Barrois, par Dupin,	2019	ВВВ	0.01 ml
19/09/2019 3FI/218	13	Francois LAURENT	Société des	Société des luneitiers (ESSEL puis ESSILOR). Négatifs. Leur numérisation est cotée 58 NUM 1 à 58 NUM 11.	1967	РАР	0,10 ml
06/09/2019 173J/1593		Clément André		Documentation, ouvrages sur les guerres.	1930-2018	а в	0,2 ml
27/08/2019 206J/159		Bernard FRANCOIS	Collection d	Collection de témoignages de civils et militaires sur la guerre 14-18, sur le STO en 39-45, fouilles d'un cimetière mérovingien à Haraumont.	1921-2010	Wnu	455 Mo
08/08/2019 154J/2		Desrousseaux Jacques	Etude des a	Etude des archives judiciaires de Bar aux 16e et 17e siècles, 2B et série Bp pour la prévôté de Bar.	2019	W no	16.5 Mo
01/08/2019 272J/1-	6	Pierre GROSDIDIER	Fonds Jean	Fonds Jean Grosdidier de Matons	1888-2019	BAP DUM	0.20 ml + 25 Mo
31/07/2019 232J/10	2	Lacorde Dominique	Notes histor	Notes historiques, ouvrages et documentation concernant l'Argonne, notamment Vèry, Cheppy, Aubréville, Montfaucon	1934-2015	88	5 ml
18/07/2019 1J/703	-	Landesarchiv Speyer	Acte de Cha	Acte de Charles III Duc de Lorraine et de bar, concernant les possessions de l'église collégiale Saint Pierre de Bar.	1578	88	0,01 ml
16/07/2019 239J/36-		JEAN-MARIE VINCENT	Films de l'at	Films de l'association des petits chanteurs de Bar-le-Duc	1970	W D C	5,78 Go
15/07/2019 271J	00	Gilbert Guillot	Fonds Gilbe	Fonds Gilbert Guillot - Publications des fouilles archéologiques réalisées dans le Sud Meusien. Don des images numériques et pas des originaux qui représentent 0,20 ml.	1982-2003	₩ņ.	656 Mo
05/07/2019 59J/194	-	Yannick Doladile	Interview de	rnterview de Mme Jeannine Preudhomme qui a assitè à la libération de Fresnes-en-Woëvre en 1944	1944	W nu	10 Mo
04/07/2019 248J/4	-	Gisèle Niango	Histoire de l	Histoire de Mme Niango, née dans un Lenbensborn - Prêt des documents issus de ses recherches à des fins de numérisation. Une interview a été réalisée.	1941-2019	Wn u	3,20 Go
24/06/2019	7	Bernard TEISSEIRE	photographi	photographies aériennes guerre 1914-1918. Régnéville, Cléry-le-Grand, Bois des Raffes,	1917	9 9 9	0,05 ml
18/06/2019 70J/517-		Marcel Monflier		Valies chapelle ayant apparteru au chanoine Marcel Monflier, curé de Santr Antoine de Bar-le-Duc contenant un missel (1888), un ciboine, nappe et habits sacerdotaux (Vers 1930), diplôme de retreateur (1958), figième de vétéran des FFI (1945), photographie portrait (vers 1960), coupure de presse biographique publiée à l'occasion du décès de Marcel Monflier (1966), Homelie de Tevêque aux obseques (1966), vers 1960-1966	1930-1966	9 A B	0.50 ml
12/06/2019 59J/192	-	Francine WILD		Interview par Vincent Lacorde, de Mme Francine Wild concernant les fonderies de Tusey, dirigée par son père à partir de 1935, à l'occasion du don des archives de cette fonderie.	12 juin 2019	W)	286 Mo
12/06/2019 210J		Francine WILD		Archives de la fonderie de Tusey	1935-1960	9 9 9	1 ml
15/05/2019 270J/1-		Claudine et Bernard GUILLAUME	Ouvrages, r	Ouvrages, revues, Cd et DVD, relatifs aux guerres, aux armes et uniformes.	1900-2000	PAP DUM	5,20 ml + 130 Go
10/05/2019 269J/6	9	Petiot / Alain	Fonds Alain Petiot	Petiot	1895-2009	PAP NUM	0.20 ml + 70 Mo
09/05/2019 173J/1587		Clément André		Complément - Ouvrages d'histoire locale.	1930-2012	а в	0.20 ml ml
09/05/2019 206J/158		Cauchois	1200 photo	1200 photographies de la Guerre 14-18	1915-1917	Wnu.	3.25 Go
		formor					

	ţ				i I	1
25/04/2019 1J/701	-	Jacques	Actes notariés à Nançois-1e-Petit.	662-1866 F	РАР 0,	0,10 ml
19/04/2019 1J/700		Michel HUGARD	Histoire de la verrene de Fains (1864-1978).	1941-2009	РАР	0,05 ml
05/04/2019 173J/1088	38 1	Clément André	Julies Léon Clément et Jeanne Marie Germaine Clément née Thomas : fiches de recensement des chevaux (1936), bons de boissons aux habitants de loison (1937), notification de rejet de pension (1930), une traite à payer (1921), carte d'électeur (1919), cartes d'alimentation (1945-1946).	1919-1946	Ь	0.05 ml ml
03/04/2019 1J/699		Jean-Pierre Fraiche	Brochures: "La petite histoire de Robe-Espagne" par Jean-Pierre Fraiche (2007, 128 pages) "153e régiment d'infanterie guide litréraire de Toul au camo de Maliy." (1913) [Foug. Lay-Saint-Remy, Pagny-suf-Albeuse, Void Naives, Boviolies, Nax, Villers-le-Sec, Dammarie, Savonnières-en-Perthois, Cousances-aux-Forges, Chamouilley, Saint-Dizier, Maliy, carle du trajet). Periodiques: "Le narratieur de la Meuse" (1824-1829, lacunes), "le journal de la Meuse" (18 avril 1839), "annuaire administratif commercial et industrie de la Meuse (1882, 1885).	1824-2007	РЯР	0.10 ml ml
12/03/2019 206J/157	7	Marcelle Gosset	Témoignage en 2018 de Paulette Gosset de Bar-le-Duc sur son père blessé à loeil en 1914 lors de la bataille de Nouillonpont.	2018	БАР	0.01 ml
07/03/2019 240J/3		HUSSENOT	Complément : 9 affiches commémoratives timbrées avec marque postale	1986-1996	ЬнР	0.5 ml
01/03/2019 1J/698		François GLAY	Présentation de l'histoire de la forêt de Montiers-sur-Saulx (Journée d'histoire régionale à Ecurey en 2012)	2012		380 Ko
01/03/2019 10NUM/124	124	Alain ETIENNE	Cartes postales et photographies commentées de Commercy depuis le XIXème siècle.	2019	Wnu	10.8 Mo
28/02/2019 206J/156	1 1	Maurice Davillé	Documents concernant Noël Davillé soldat de la guerre 14-18, documentation illustrée sur les deux guerres mondiales. Documents numérisés pour 197 Mo.	1915-1942	Вяр	0.05 ml
28/02/2019 1J/697	-	Marie-Céline ROSSET-NORO	Famille Mayeur à Longeville-en-Barrois : 39 actes notariès et documents. Affichettes : Michel martin PRAT fils de Joseph Prat et Magdeleine Cellier décédé le 30 mars 1850 à demange-aux-eaux, Marqueritte Marie Rose CONDE fille de Henri de Condé de Brieulles et Marie de Cholet morte à Bar-le-Duc le 15 août 1870.	1769-1902	ь	0.05 ml
27/02/2019 93J/115-	. 2	Pingard Anne- Marie	Notes généalogiques et historiques sur Rampont et Lavincourt.	1903-1942		18,35 Mo
21/02/2019 262J/121	_	Association des compagnons du chemin de vie	Archives de l'association des compagnons du chemin de vie. Chantier d'insertion.	1990-2016	В	13 ml
20/02/2019 268J/1-	4	Pierre ROUSSEL	Plans reconstitués de l'école (3 plans) et du lavoir (1 plan) d'Haudainville, réalisés en 2018, à partir de la description qui en est faite dans les documents de la sous série 2 O entre 1802 et 1820.	2018	ВВР	0.50 ml
20/02/2019 267J/1-		Hubert Collin	Transcription de comptes conservés aux Archives départementales de la Meuse entre 1291 et 1336.	1966-1974	P P	0.15 ml
14/02/2019 1J/696	-	Pierre ROSSI	Famille Enard à Méligny-le-Grand : actes notariés.	1742-1930	PAP	0.10 ml
08/02/2019 248J/4/		Pierre ROSSI	Archives orales - Interview sur Albert Schmit	2019	Wnu	211 mo Mo
07/02/2019 248J/3	-	Pierre ROSSI	Recueil de poésies de condamnés à mort par les tribunaux français entre 1944 et 1950, ouvrage sur les camps de concentration (1946). Dossier de fonctionnaire d'Albert Schmit surveillant chef de prison (1944-1955).	1946-1955	PAP NUM	0,02 ml + 242 Mo
04/02/2019 1J/695	-	Bertrand RUELLE	Lettre du Préfet du Département de l'Ourte au commissaire du gouvernement près le tribunal de 1ère instance de Montmédy (An X).	1801	ВВР	
28/01/2019 1J/694	-	Etat Français	Chantiers de jeunesse pendant la Seconde Guerre mondiale : carte de brevet supérieur 1941-1944 "T.L.J." (travali, jeunesse, gaîtê), Bar-le-Duc [mention de 14 noms de personnes].	1944	ВВР	0,01 ml ml
% 101/2019 266J/1-		Francois DUBOST	Fonds Dubost, vétérinaire à Bar-le-Duc : agendas (1979, 1985) des interventions quotidiennes, film super 8 mm "La rage bovine, caprine et chiens" (vers 1970). Journal de caisse du syndicat des vétérinaires de la Meuse (1922-1971).	1922-1985	РЯР	0.10 ml ml
17/01/2019 264J/1	-	Michel BLERVAQUE	Actes notariés : François de Brumel seigneur de Delouze (1755), vente par la société "Le granit" à la société "Roche-Petiot" de l'usine d'Abainville (1940).	1755-1940	Вяв	0.01 ml ml
16/01/2019 164	16AV/13	-	Daniel Labarthe Le train de 8 heures 47, de Courteline : film d'une durée de 1 h 30 (1934) et livre (1888).	Enu	O,	944 Mo

Liste des achats entrés aux Archives départementales de la Meuse en 2019

Dates Support Importance extrêmes Support mat.	0,01 ml	0.10 ml	0,10 ml	0,10 ml	0.10 ml	0.10 ml ml
Support	РАР	Вяв	PAP	В	P P	Вяв
ates ctrêmes	1910	1930-2000	1912-1920	1890-1960	908-2013	1932-1933
Date → N°. Nb. Producteur Intitulé	5 cartes postales de Revigny-sur-Omain 32,39 €	Daniel Labarthe Album de photos (1995-2000), coupures de presse et cartes postales anciennes (vers 1930) représentant des écoles de la Meuse et des reconstitutions de classe. 65€	Fonds Edgar Brandt (achat Ebay 298 €) - Fabrication et installation d'une porte en fer forgé et d'une rampe d'escalier dans le château Paul à Etain : plans et calques, correspondance d'Edgar Brandt avec M. Homecker architecte à Nancy et M. Paul banquier à Etain.		RE Ouvrages de POINCARE Raymond (1860-1934), au service de la France, en 2 volumes 1930-1931, lettre autographe (1908), enveloppe de cette lettre timbrée et cachetée avec 5 sceaux en cire au Loincaré (2013). Achat 118 €.	NE Dossier du comité pour la construction du monument André Theuriet à Bar-le-Duc à l'occasion du centenaire de sa naissance. Achat 350 €.
lb. Produ	Françoise MANTESE	Daniel	Edgar Brandt	938 Francoise PINAIRE	POINCARE [RAYMOND]	Pierre CHANLAINE
trée a	5	/364 1	1 1	0	14-3	92 1
N. q'en	119	25/09/2019 205J/364	03/05/2019 1J/702	119	9/03/2019 96J/14-	28/01/2019 1J/692
Date ▲	05/12/2019	25/09/20	03/05/20	22/03/2019	19/03/20	28/01/20

SERVICE ASSEMBLEES (11330)

AMICALE DES CONSEILLERS GENERAUX ET DEPARTEMENTAUX DE LORRAINE - PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen tendant au versement de la participation au fonds de solidarité des anciens Conseillers généraux de Lorraine, au titre de l'année 2020 (page 114),

Décide :

- du versement à l'Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux de Lorraine de la participation au fonds de solidarité à hauteur de 158 200 €,
- et de signer la convention précisant les modalités de versement de cette participation.

SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)

MANIFESTATIONS LIVRES ET LECTURE - 2EME REPARTITION

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'attribution de subventions aux associations culturelles et collectivités menant des actions autour de la lecture publique (page 53),

- d'attribuer une subvention de **8 000€ TTC maximum** à l'association Caranusca pour la résidence d'auteur de Sandra Reinflet, dans le cadre de « Passerelles d'Europe », correspondant à **42.10**% du coût total du projet estimé à 19 000€ TTC. Si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel, le taux de subvention sera appliqué au budget réalisé et le montant de la subvention réajusté en conséquence.
- d'attribuer une subvention de 410€ TTC maximum à l'association Familles rurales Entre Aire et Chée Vavincourt, pour son programme d'action culturelle dans le cadre des 30 ans de la bibliothèque, correspondant à 35.65% du coût total du projet estimé à 1 150€ TTC.
 Si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel, le taux de subvention sera appliqué au budget réalisé et le montant de la subvention réajusté en conséquence.

SERVICE ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE (13140)

POLITIQUE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MEUSE - PROGRAMMATION N° 1, ANNEE 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale n°1 de l'année 2020 concernant les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (page 107),

Décide:

- d'attribuer aux porteurs de projet intéressés, la subvention correspondante exposée dans le tableau ci-dessous pour un **montant global de 16 260 €.**

Tableau de programmation ENS n°1 (fonctionnement)

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense éligible	Taux aide	Subvention
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Meuse	Accompagnement des Mesures d'Urgence 2020 pour la préservation du Râle des genêts et du Courlis cendré dans la vallée de la Meuse (tranche 1)	12 000 € TTC	50 %	6 000 €
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Meuse	Animation 2020 du Réseau Régional Râle des genêts et espèces prairiales associées sur les ENS meusiens	38 000 € TTC	27 %	10 260 €

- de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

INNOVATION SOCIALE, EVALUATION ET SOLIDARITES (125E0)

AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2021 AVEC L'ACCUEIL DES JEUNES-HABITAT JEUNES - EXERCICE 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à apporter un soutien financier aux structures favorisant l'insertion des jeunes au titre de l'exercice 2020 (page 19),

- d'attribuer 105 000 € à l'Association Accueil des Jeunes Habitat Jeunes;
- de signer l'avenant financier 2020 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2021 avec l'association Accueil des Jeunes Habitat Jeunes.

SOUTIEN AUX STRUCTURES CONTRIBUANT A L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INSERTION : CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS AVEC L'ADIE GRAND EST ET SUBVENTION 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'ADIE Grand Est,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à approuver l'individualisation des participations allouées à des structures contribuant à l'accompagnement des parcours d'insertion, et notamment à l'Association ADIE Grand Est (page 8),

- de signer la convention triennale d'objectifs pour les années 2020 à 2022, présentée en annexe, avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) Grand Est, ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Département de la Meuse et l'ADIE Grand Est.
- d'allouer à l'ADIE une participation totale de 45 000 €, sous réserve du vote des crédits, sur les trois années du conventionnement, faisant l'objet d'un avenant annuel à la présente convention, lequel fixe le montant de la participation financière du Département de la Meuse et les modalités de versement.
- de signer l'avenant financier pour l'exercice 2020, et décide d'attribuer à l'ADIE Grand Est une subvention annuelle de 15 000 €, avec un versement de 7 500 €, soit 50% sur les crédits d'insertion 2020, le solde d'un montant maximum de 7 500 € étant liquidé en 2021 sur production et analyse du rapport d'activité et du bilan financier de la structure.
- de signer ces documents, ainsi que toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.





CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2020 - 2022

ENTRE: le Département de la Meuse, représenté par le Président du Conseil départemental,

- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), représentée par sa Directrice,
- **Vu** la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et reformant les politiques d'insertion,
- **Vu** Le Programme Départemental d'Insertion 2017 2021, adopté par l'Assemblée Départementale le 13 juillet 2017,
- Vu la décision du Président du Conseil départemental du 15 mai 2020, fixant la subvention accordée à l'ADIE et autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention triennale d'objectifs pour les années 2020 à 2022, ainsi que les avenants financiers annuels afférents.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Acteur de la lutte contre l'exclusion, le Département de la Meuse souhaite construire sa politique d'insertion sociale et professionnelle par le développement de projets concourant à cet objectif. Le Département de la Meuse s'appuie sur les acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions s'inscrivant dans ce cadre et leur apporte un soutien financier pour leur réalisation.

ARTICLE I: OBJET DE LA CONVENTION

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), s'engage à apporter sa contribution à la politique d'insertion impulsée dans le département de la Meuse.

Pour ce faire, l'ADIE intervient auprès:

- de personnes en difficultés souhaitant créer leur propre emploi et n'ayant pas accès au crédit bancaire en leur proposant l'accès à des financements et un suivi après le démarrage de leur activité, dans le cadre d'un « Microcrédit Professionnel »,
- de personnes à la recherche d'un emploi ou souhaitant maintenir un emploi salarié par l'octroi d'un « Microcrédit Mobilité » visant à financer l'achat, la réparation ou la location d'un véhicule, un permis de conduire, ou une formation.

L'Assemblée départementale a adopté son Programme départemental d'Insertion le 13 juillet 2017, qui met en avant trois axes :

□ Promouvoir une offre d'insertion sociale et professionnelle favorisant l'accès des publics à
l'autonomie et l'emploi.
□ Optimiser les pratiques d'accompagnement des parcours d'insertion.
□ Conduire une politique d'insertion au service des publics et d'un environnement inclusif en lien
avec les EPCI.

L'action de l'ADIE s'inscrit en cohérence avec le Programme départemental d'Insertion.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration, les engagements respectifs entre le Département de la Meuse et l'ADIE et le soutien financier alloué à l'association.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

Les activités de l'ADIE sont les suivantes :

- accueil, orientation, accompagnement des porteurs de projets,
- évaluation de la viabilité des projets,
- financement par l'intermédiaire des outils financiers dont dispose l'association,
- conseils d'experts et une plateforme d'assistance téléphonique,
- suivi des emprunteurs.

Pour atteindre ces objectifs, l'action de l'ADIE dans le département de la Meuse s'inscrit autour de trois axes, mobilisant les moyens suivants :

□ Sensibiliser le grand public et les partenaires sur le microcrédit : campagnes d'information sur les microcrédits « mobilité » et « professionnel », présentation aux différents acteurs de la création d'activité mais aussi de l'accompagnement des publics, présentation aux travailleurs sociaux, présence sur les salons et les forums,
□ Prendre en charge des publics à travers une logique de parcours complet : de l'accueil à l'accompagnement post-création ; présence sur le département via les deux permanences mensuelles (Verdun et Bar-le-Duc) et des visites à domicile pour les personnes en difficulté de déplacement.
☐ Déployer des outils de promotion sur le territoire : création et diffusion d'outils de communication et d'accompagnement spécifiques (affiches, flyers, informations sur les réseaux sociaux).

Dans tous les cas, l'adaptation à la prise en charge d'un public en difficulté nécessite un professionnalisme de l'équipe et des méthodologies d'intervention adaptées. Pour y parvenir, le prestataire s'engage à se doter des moyens humains et matériels adéquats.

ARTICLE 3: MODALITES DE FINANCEMENT DEPARTEMENTAL ET DE VERSEMENT

Le Département de la Meuse alloue à l'ADIE une participation totale de 45 000 € sur les trois années, faisant l'objet d'un avenant annuel à la présente convention, lequel fixe le montant de la participation financière de 15 000 € / an, sous réserve du vote des crédits annuels, ainsi que les modalités de versement.

Le montant du financement du Département de la Meuse est déterminé en fonction :

- de la demande de participation déposée par la structure avant le 30 octobre de l'année précédant l'exercice budgétaire considéré,
- des modalités et des financements applicables par le Département de la Meuse,
- du rapport d'activités et du compte rendu financier de la structure présentant un descriptif analytique, quantitatif et qualitatif, des actions conduites qui doit être obligatoirement adressé au Département de la Meuse Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion, avant le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Ce bilan devra notamment permettre d'identifier le nombre de porteurs de projets accompagnés et de nouvelles entreprises financées.

S'il s'avère que l'association n'a pu réaliser, partiellement ou totalement, les objectifs définis à l'article 2, le Département de la Meuse est en droit de récupérer la participation versée au titre de l'année concernée, totalement ou au prorata des accompagnements ou des financements réalisés.

L'association ADIE veillera à énoncer l'origine des financements du Département de la Meuse obtenus, notamment dans toutes ses démarches de communication ayant trait à la mission qui lui est confiée.

ARTICLE 4: SUIVI - EVALUATION

Les services du Département de la Meuse assureront le contrôle financier et technique de la présente convention.

La démarche de suivi et d'évaluation portera sur les éléments et les indicateurs suivants :

- la participation de l'association à une réunion de suivi annuel au minimum, organisée par la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion : elle permet d'effectuer un bilan des actions conduites en Meuse et, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires pour répondre au mieux aux besoins exprimés,
- la réponse de l'association ADIE à toute interpellation ponctuelle de la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion en charge du suivi pour exposer un projet, répondre à des questions ou traiter un problème spécifique,
- l'instruction par le Département d'un bilan d'activités et financier; le bilan d'activités devra préciser les éléments suivants :
 - o Nombre d'actions organisées en Meuse par le Département et/ ou l'ADIE seule.
 - o Nombre de participations de l'ADIE à des manifestations locales ponctuelles.
 - o Nombre de participants à ces actions.
 - Les chiffres clés du public soutenu et des projets financés dans le cadre du microcrédit professionnel et du microcrédit mobilité (dont typologie des financements, secteurs géographiques des personnes accompagnées, typologie professionnelle, ...)

La Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion se tient à disposition pour tout conseil ou information utiles à l'exercice de la mission.

ARTICLE 5: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, pour la réalisation des actions, et jusqu'au 31 juillet 2023 pour la clôture des paiements, pour la dernière année de la convention.

ARTICLE 6: CLAUSES RESOLUTOIRES

Il pourra être mis fin à la présente convention :

- 1. en cas de dissolution de la structure signataire,
- 2. en cas d'inexécution des dispositions de la présente convention par l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cas, la partie désirant la résiliation devra faire connaître, par lettre recommandée avec accusé de réception, au cocontractant les motifs invoqués. Dans le délai de 15 jours à dater de la notification de l'intention de résilier, la partie désirant la résiliation devra organiser une réunion dans l'objectif d'un règlement amiable du litige.

A l'issue de cette réunion, si la décision de résiliation est maintenue, son effet interviendrait à une date convenue entre les parties dans le délai maximum de 3 mois.

ARTICLE 7: LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.

A peine d'irrecevabilité de la saisine des juridictions compétentes, tout différend entre les parties doit préalablement faire l'objet de la part de la partie la plus diligente d'un mémoire de réclamation qui doit être communiqué à l'autre partie dans un délai de trente jours compté à partir du jour où le différend est apparu.

La partie saisie dispose d'un délai de deux mois à partir de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision dans ce délai vaut rejet de la réclamation.

Fait à Bar-le-Duc, le En deux exemplaires originaux

Le Président du Conseil départemental,

Pour l'Association pour le Droit à L'Initiative Economique,

> Angèle MIGNONAC Directrice

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE - SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES EN INSERTION - 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen visant à proposer le soutien des Structures d'Insertion par l'Activité Economique pour l'accompagnement des salariés en insertion (page 31),

Décide :

 l'octroi des subventions suivantes aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et aux Entreprises d'Insertion (EI) étant entendu que les montants socles sont versés suite à la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle et que les montants variables seront versés en 2021 en fonction de l'évaluation des moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des salariés,

Structures	STRUCTURES EQUIPES ENCADREES SOUTIEN PREVISIONNEL MAXIMUM		MONTANT SOCLE VERSE EN 2020	MONTANT VARIABLE MAXIMUM ATTRIBUE EN 2021
Association pour le Développement du Pays de Montmédy	1	28 000 €	20 000 €	8 000 €
Association d'Insertion du Pays de Vigneulles	2	56 000 €	40 000 €	16 000 €
ACSI	2 56 000 €		2 56 000 € 40 000 €	
Stenay Environnement	2	56 000 €	40 000 €	16 000 €
Association les chantiers des Côtes et de la Woëvre	2	56 000 €	40 000 €	16 000 €
Association de Sauvegarde des Champs de Bataille	2	56 000 €	40 000 €	16 000 €
Association Val de Biesme Insertion	2	56 000 €	40 000 €	16 000 €
Croix Rouge	1,5	42 000 €	30 000 €	12 000 €
3 ABE	1	28 000 €	20 000 €	8 000 €
OGEC – Jean-Paul II	1	28 000 €	20 000 €	8 000 €
La Suzanne	1	28 000 €	20 000 €	8 000 €
AMSEAA	2	56 000 €	40 000 €	16 000 €
CSC Cité Verte	1	28 000 € - 897 -	20 000 €	8 000 €

Structures	EQUIPES ENCADREES	Soutien Previsionnel Maximum	MONTANT SOCLE VERSE EN 2020	MONTANT VARIABLE MAXIMUM ATTRIBUE EN 2021
Compagnons du Chemin de Vie	6	168 000 €	120 000 €	48 000 €
AMIE	5	140 000 €	100 000 €	40 000 €
Verdun Chantiers	5	140 000 €	100 000 €	40 000 €
Udaf Insertion	3	84 000 €	60 000 €	24 000 €
Jardins d'Ecurey	1	28 000 €	20 000 €	8 000 €
Etoffe Meuse	1	28 000 €	20 000 €	8 000 €
TOTAL	46	1 162 000 €	830 000€	332 000€

Structures	Soutien Previsionnel Maximum	MONTANT SOCIE VERSE EN 2020	MONTANT VARIABLE MAXIMUM ATTRIBUE EN 2021
Chantiers du Barrois	26 000 €	20 000 €	6 000 €
EIMA	36 000 €	30 000 €	6 000 €
TOTAL	62 000 €	50 000 €	12 000 €

- de signer les avenants financiers annuels pour ces structures ainsi que toute pièce utile à la mise en œuvre des actions.
- l'octroi d'un soutien à hauteur de 8 000 € à ATS avec versement d'un acompte au titre des crédits 2020, à hauteur de 4 000 €, correspondant à 50% de l'engagement départemental, le versement du solde de l'exercice 2020 étant réalisé au vu du rapport d'activité et du bilan financier transmis par ATS, sur les crédits 2021,
- et signer la convention annuelle d'objectifs 2020 correspondante avec ATS.

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 AMATRAMI

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen visant à allouer une subvention à l'Association Meusienne d'Accompagnement des Trajets de Vie des Migrants (AMATraMi) pour la mise en œuvre d'activités concourant à l'insertion à l'insertion sociale et professionnelle des migrants (page 23),

Décide :

- l'octroi d'une subvention d'un montant de 18 040 € à l'AMATraMI dont 13.995 € au titre des crédits d'insertion 2020 et 4.045€ au titre du budget annexe MNA, versable en une fois après retour de la convention correspondante dument signée, visant à mettre en œuvre des activités permettant d'atteindre les objectifs suivants :
 - Accompagner les étrangers et migrants dans leur parcours d'insertion,
 - Aider les familles Samielloises au sein de l'Espace de Vie Sociale,
 - Accompagner des jeunes et des familles principalement d'origine étrangère pour une meilleure intégration,
 - Animer l'action « Bien être au jardin partagé » à Verdun.
 - Développer une action nouvelle autour des Parcours vers l'intégration
- de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340)

AIDE MATERIELLE EN FAVEUR DE LA STRUCTURATION SPORTIVE - 1ERE REPARTITION 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur une première répartition des subventions d'investissement aidant la structuration des associations sportives au titre du budget 2020 (page 47),

Vu les demandes de subventions présentées au titre de l'aide matérielle en faveur de la structuration des associations sportives,

- d'accorder les subventions plafonnées d'investissement au titre de l'aide matérielle en faveur des associations sportives, pour un montant de 42 747 € conformément à l'annexe jointe à la présente décision,
- de signer les actes afférents à ces décisions.

Structuration en faveur des associations sportives - Tableau matériels onéreux - 1ère répartition 2020

Bénéficiaires	Nature	Localisation	Remarques	Dépense Subventionnable (TTC)	Taux de Subv % Cd (ou conforme au plan de financement dans la limite du taux autorisé)	Subventions (arrondies à l'euro inférieur)
CDOS Meuse	Acquisition d'un véhicule	BAR-LE-DUC	Acquisition d'un véhicule de transport qui servira à se déplacer sur le département, et proposera des activités physiques et sportive pour tous. Projet « la caravane du sport ».	24 669 €	25 %	6 167 €
Billard Club de Bar-le-Duc	Acquisition d'un billard d'occasion	BAR-LE-DUC	Acquisition d'un billard de compétition d'occasion (3m10) afin d'organiser les compétitions de nationale 1.	3 800 €	30 %	1 140 €
Groupement d'Employeurs Sport Animation Meuse (GESAM)	Acquisition de matériel informatique	BAR-LE-DUC	Acquisition de matériel informatique pour équiper des postes de travail sur site (5 ordinateurs en fixe) et en extérieur (2 ordinateurs portables).	8 761.80 €	40 %	3 504 €
Union Cycliste Barisienne Club Labellisé	Acquisition d'un véhicule de transport	BAR-LE-DUC	Acquisition d'un véhicule 7 places aménagés pour le transport des coureurs, des vélos et de la piste mobile BMX.	27 200 €	25 %	9 800 €
Tennis Club Stenay	Acquisition de matériel dédié à la pratique du tennis	STENAY	Acquisition d'un lanceur de balles et d'un filet de protection de fond de terrain.	4 220 €	32 %	1 350 €

Structuration en faveur des associations sportives - Tableau matériels onéreux - 1ère répartition 2020

3 040 €	851€	7 498 €	1 500€	306€	191€	322 €
30 %	25 %	35 %	23.05 %	40 %	40 %	40 %
10 134 €	3 404, 56 €	21 424 €	6 508,80 €	765, 48 €	479€	807 €
Acquisition de matériels de musculation et de cardio training.	Acquisition de matériels pour le développement de la pétanque à l'école et de matériel informatique pour l'organisation des compétitions.	Acquisition de matériels pour la pratique en compétition (bateaux et avirons, compte coup, ergomètres) et un petit moteur pour le bateau suiveur (entraineur sur l'eau et sécurité). Matériels utilisés également par les deux sections sportives scolaires des collèges de Verdun.	Acquisition de matériels de musculation, et plus particulièrement de fitness. (machine à pan incliné type escalier).	Acquisition d'un ordinateur portable pour la gestion du comité sportif.	Acquisition d'une imprimante multifonction pour la gestion du nouveau club de tennis du Grand Verdun.	Acquisition d'un portable, d'une imprimante, disque dur externe afin de remplacer du matériel obsolète pour la gestion administrative de l'association.
BAR-LE-DUC	SAINT-MIHIEL	VERDUN	VERDUN	BAR-LE-DUC	VERDUN	ANCEMONT
Acquisition de matériel dédié à la pratique de la musculation	Acquisition de matériel dédié à la pratique de la pétanque	Acquisition de matériel dédié à la pratique de l'aviron	Acquisition de matériel dédié à la musculation	Acquisition de matériel informatique	Acquisition de matériel informatique	Acquisition de matériel informatique
ASPTT Bar-le-Duc Omnisport (Section Musculation)	La pétanque de Saint-Mihiel	Cercle Nautique Verdunois Club Labellisé	Sport Athlétique Verdunois Omnisport (Section Haltérophilie)	Comité Meuse Handball	Tennis Club Grand Verdun	Potes'en Ciel

Structuration en faveur des associations sportives - Tableau matériels onéreux - 1ère répartition 2020

2 388 €	6 227 €	422€	1 041 €	42 747 €
35 %	35 %	35 %	35 %	30, 32%
6 825 €	17 792, 22 €	1 208,18 €	2 976 €	140 975, 04 €
Acquisition de 3 bateaux de compétitions pour la course en ligne en kayak au niveau des jeunes.	Acquisition d'un chronomètre pour l'organisation des entrainements et de compétions de cyclisme, et de 2 tentes plantes pour les déplacements en compétition et l'organisation de manifestations.	Acquisition de 2 tentes pliantes pour l'organisation des manifestations sportives	Acquisition d'un chrono Box dag-système de chronométrie autonome pour lecture de puce électronique (règlementation des courses labellisées)	TOTAL
SAINT-MIHIEL	CHATILLON SOUS LES COTES	BAR-LE-DUC	BAR-LE-DUC	
Acquisition de matériel dédié à la pratique du Kayak en compétitions	Acquisition de matériel dédié à la compétition de cyclisme	Acquisition de matériel dédié à l'organisation de manifestations	Acquisition de matériel dédié au chronométrage	
Canoë Kayak de Saint-Mihiel Club Labellisé	Comité Meuse Cyclisme	Cercle Sportif Laïque Barisien section Basket ball	ATHLE 55 Club labellisé	

SERVICE MAIA-ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE (12430)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'octroi de subventions pour des actions de prévention sur le territoire du département dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (page 111),

Décide :

- d'attribuer les **3 subventions forfaitaires** au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, pour un montant de **9 757 €** répartis selon le tableau ci-dessous.

3 projets: Avis favorable

n° proje †	Porteur	Adresse	СР	Ville	Intitulé du projet	Montant demandé	%	Montan t accord é	%
268	ILCG du Val Dunois	Mairie de Dun sur Meuse 39 rue de l'Hôtel de ville	55110	DUN SUR MEUSE	Pièce de théâtre : Pour que vieillir rime avec sourire	504 €	70	504 €	70
271	ILCG du Pays de Montmédy	8 chemin de la Tuilerie	55600	IRE LES PRES	Séances de sophrologie en groupe sur le territoire ILCG du Pays de Montmédy (groupe 2)	2 009 €	70	2 009 €	70
273	France Alzheimer 55	17 avenue Carcano	55200	COMMERCY	Programme Mieux Être avec la Sophrologie	2 844 €	70	2 844 €	70
					Total	5 357 €		5 357 €	

Ces subventions seront versées en totalité à compter de la notification. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à :

- réaliser les actions subventionnées ;
- fournir <u>un bilan intermédiaire</u> de l'action au plus tard le <u>31 mars 2021</u> correspondant à l'octroi de la somme via les supports transmis (CERFA 15059*02 et fiche d'évaluation);
- fournir <u>un bilan final</u> de l'action dans <u>un délai de trois mois</u> après la fin de celle-ci, correspondant à l'octroi de la somme via les supports transmis (CERFA 15059*02 et fiche d'évaluation);
- faciliter à tout moment le contrôle par le Département de la réalisation de l'action, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile et qu'il convient de conserver le temps nécessaire ;
- apporter au Département toutes les précisions et documents nécessaires à l'évaluation des actions.

Dans le cas où l'un des engagements cités ci-dessus n'est pas respecté, le Département pourra réclamer le remboursement total ou partiel de l'aide financière attribuée.

- Décide de ne pas attribuer les **2 subventions** au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, qui figurent dans le tableau ci-dessous :

2 projets : Avis défavorable

n° projet	Porteur	Adresse	СР	Ville	Intitulé du projet	Montant demandé	%	Motif de refus
269	Unis-Cité	21 boulevard Ney	57070	METZ	Les Intergénéreux	15 000 €	26	Le projet a suscité un réel intérêt auprès des membres de la CFPPA. Néanmoins, selon les critères de la Conférence nous ne pouvons pas valider le dossier en l'état. En effet, un dossier par lieu d'exécution doit être réalisé afin de définir concrètement l'organisation du projet. De plus, la CFPPA ne peut pas prendre en charge les actions dans les résidences autonomie car elles sont déjà financées par ailleurs.
270	Unis-Cité	21 boulevard Ney	57070	METZ	Les connectés	10 000 €	29	Le projet a suscité un réel intérêt auprès des membres de la CFPPA. Néanmoins, selon les critères de la Conférence nous ne pouvons pas valider le dossier en l'état. En effet, un dossier par lieu d'exécution doit être réalisé afin de définir concrètement l'organisation du projet. De plus, la CFPPA ne peut pas prendre en charge les actions dans les résidences autonomie car elles sont déjà financées par ailleurs. Enfin, les bénéficiaires doivent être des personnes de 60 ans et plus.
		•			TOTAL	25 000 €		

- de signer les actes afférents à ces décisions.

Actes de l'Exécutif départemental

RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES

ARRETE MODIFICATIF DU 11 MAI 2020 PORTANT EXTENSION NON IMPORTANTE DES PLACES DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MEDICALIE (E.A.N.M) SITUE A A CHAUSSEE ET GERE PAR L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles et, notamment leur titre I respectif;
- **Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 312-1, L 312-8, L 313-1, L 313-3, L 313-5 relatifs aux autorisations :
- **Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D 313-11 à D 313-14 relatif aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L 313-6;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2019 portant prolongation de l'autorisation de l'expérimentation du foyer de vie et d'extension de capacité du foyer d'hébergement géré par l'association APF France Handicap et ce jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Vu le décret 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant les personnes handicapées ou malades chroniques ainsi que les instructions DGCS/2018/18 du 22 janvier 2018 relative à son application et DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à sa mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS);
- Vu la demande du 21 octobre 2019 de l'APF sollicitant l'autorisation de transformation du Foyer d'hébergement de Lachaussée en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) pour personnes handicapées
- Vu l'arrêté du 27 mars 2020 portant autorisation de transformation du foyer de vie et du foyer d'hébergement «LACHAUSSEE» géré par l'association APF France Handicap en établissement d'accueil non médicalisé (E.A.N.M) et pérennisant la capacité.

CONSIDERANT que le projet de transformation EANM comportait une demande d'extension non importante par la création d'une place supplémentaire d'hébergement d'accompagnement à la sortie de l'établissement, dit logement « inclusif »

CONSIDERANT que le projet ne s'accompagne pas d'une extension supérieure au seuil de 30% de la capacité autorisée au dernier renouvellement d'autorisation intervenu le 1er janvier 2017 et qu'il ne modifie pas la catégorie du public bénéficiaire, il est exonéré de la procédure d'appel à projet en application des articles L. 313-1-1 et D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux de la Meuse

ARRETE

ARTICLE 1

L'article 1 de l'arrêté du 27 mars 2020 susmentionné est modifié comme suit :

Le Foyer d'Hébergement situé au 4 rue de Riauvaux et au 12 grande rue à Lachaussée (55120) et le Foyer de Vie situé au 4 rue de Riauvaux et au 12 grande rue à Lachaussée (55120) sont transformés en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) à compter du 1^{er} janvier 2020 **avec une extension non importante de 1 place** soit une capacité totale autorisée de 24 places, réparties selon le mode accueil suivant :

- 21 places d'hébergement permanent,
- 2 places d'hébergement temporaire,
- 1 place d'hébergement permanent de nuit éclatée

Cette autorisation porte sur les sites géographiques de prise en charge suivants :

- Foyer Grand Etang situé au 4 rue de Riauvaux 55120 Lachaussée
- Maison Des Apprentissages (MDA) située au 12 grande rue 55120 Lachaussée

ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'arrêté du 27 mars 2020 sont inchangées

ARTICLE 3:

Les recours dirigés contre le présent arrêté devront être portés devant le tribunal administratif, 5, place Carrière à NANCY (54036) dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services du département de Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, notifié et publié au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse.

Claude LEONARD

Président du Conseil départemental

<u>Directeur de la Publication et responsable de la rédaction</u>:

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

<u>Imprimeur</u>: Imprimerie Départementale

Place Pierre-François GOSSIN 55012 BAR-LE-DUC Cedex **<u>Editeur</u>**: Département de la Meuse

Hôtel du Département Place Pierre-François GOSSIN 55012 BAR-LE-DUC Cedex

<u>Date de parution</u>: 19/05/2020 <u>Date de dépôt légal</u>: 19/05/2020